

Réponses à la résolution des élus du CSE du Réseau France 3 à la suite de la restitution de l'expertise risque grave à France 3 Picardie – CSE Juillet 2026
--

Pour l'antenne de Picardie :

1. Des évolutions récentes, amorcées par la rédactrice en chef par intérim, sont susceptibles d'ouvrir des perspectives d'amélioration, notamment la mise en place de nouvelles modalités de management plus participatives, l'instauration d'espaces d'échanges sur le travail, des projets de reportages en extérieur. Ces dynamiques doivent être absolument consolidées dans la durée.

Réponse : Les réunions de la rédaction et les ateliers mis en place par la rédactrice en chef par intérim seront pérennisés.

2. Créer des espaces de dialogue RC, RCA et journalistes : remontée des problèmes, identification des risques, recherche de solution.

Réponse : Cette préconisation est mise en place. Cela sera même élargi aux salariés du CAT dans le cadre d'Espaces de discussion et de proposition, sous le parrainage d'un comité de pilotage paritaire comprenant cadres, représentants de proximité, journalistes et PTA animé par la DSQVT.

3. Organiser une ou des réunions de rédaction pour repenser le modèle de coopération entre encadrement éditorial et journalistes : répartition des tâches de calage et de préparation de reportages, déroulement des conférences de rédaction...

Réponse : Des réunions trimestrielles du BRI et du CAT avec les collaborateurs volontaires seront organisées.

De plus, des ateliers spécifiques peuvent être proposés par la rédaction en chef sur des problématiques concrètes (ex : le traitement de la justice, l'amélioration de la complémentarité linéaire-numérique sur l'actu...)

4. Mettre en place des dispositifs réguliers de retour collectif (debriefs) sur la production afin de renforcer la qualité du travail et la reconnaissance professionnelle, et pour les événements exceptionnels (élections, PAE, nouvelle émission...), systématiser les retours d'expérience avec présentation en instance de proximité.

Réponse : Ces dispositifs seront mis en place à chaque fois que cela sera jugé opportun par l'encadrement. Les comptes-rendus, s'il y en a, seront transmis aux RP.

5. Coopération de la direction avec les délégations d'enquêtes paritaires après accident de travail, permettre aux enquêteurs de restituer eux-mêmes les conclusions aux salariés, et suivre de près l'évolution des situations critiques avec les élus.

Réponse : La direction continuera à coopérer en respectant la confidentialité des échanges entre salariés. Il peut être permis aux enquêteurs de restituer leurs conclusions si le salarié concerné par l'enquête donne son accord par écrit à la direction et si cette présentation est paritaire élus-direction. En ce qui concerne le suivi des situations individuelles critiques, il faudra qu'à chaque fois que les élus souhaitent échanger avec la direction, ils aient obtenu par écrit l'accord du collaborateur concerné et que ce dernier précise les points sur lesquels il accepte que sa situation soit évoquée.

6. Mettre en place des formations pour les élus, la direction et la RH sur la discrimination syndicale et le dialogue social, la communication non-violente, le droit à l'autonomie et obligations des journalistes afin qu'ils acquièrent un corpus commun de connaissance.

Réponse : Un travail va effectivement être engagé sur ces sujets avec l'inspection du travail, la Carsat et l'Anact via le dispositif Areso. Par ailleurs, la charte d'éthique professionnelle des journalistes va être diffusée à l'ensemble des salariés (PTA compris) afin qu'il y ait un corpus commun de connaissance.

7. Mettre en place des formations pour la direction et la RH sur le fonctionnement des IP, du CSE et sur l'articulation entre élus locaux (RP) et élus CSE, IP et CSE.

Réponse : Cette préconisation a été réalisée en juin et début juillet

8. Mettre en place des formations pour l'encadrement éditorial sur les fondamentaux du journalisme, du travail de terrain et de ses contraintes, ainsi que sur la lutte contre les harcèlements moraux, sexuels et agissements sexistes.

Réponse : Cette préconisation sera mise en place pour ceux qui n'en n'aurait pas déjà bénéficié et élargi à d'autres salariés. La direction de la déontologie viendra échanger avec les cadres de la rédaction puis avec tous les collaborateurs volontaires sur la déontologie des journalistes. De plus, une formation en e-learning obligatoire sur les comportements inappropriés sera mise en place pour tous les salariés ne l'ayant pas suivie. Une formation spécifique sur la façon de déceler et de gérer des comportements inappropriés à l'attention des cadres et des représentants de proximité qui ne l'ont pas déjà suivie sera également organisée.

9. Restituer le rapport d'expertise et l'avis des élus du CSE aux salariés de France 3 Picardie.

Réponse : Cette préconisation a été réalisée le 26 mai dernier.

10. Réactualiser le DUERP au prochain atelier et remettre à jour le Papripact.

Réponse : Oui, c'est en cours.

Pour le Réseau France 3 :

1. Restituer au CSE les conclusions des ateliers initiés en 2019 au sein de la direction du réseau sur la fonction RCA et ses difficultés, avec un calendrier pour la présentation des conclusions, des préconisations et des actions en CSE dans les meilleurs délais.

Réponse : Le dernier travail mené en atelier sur la fonction des RCA l'a été en 2024 par Anne-Sophie Maxime au moment du déploiement des éditions ICI. Il n'a jamais été publié ni porté à la connaissance des directions régionales. Quelques-unes des préconisations ont toutefois été appliquées, notamment au moment de l'étude de faisabilité d'une organisation à 4 jours, dans le cadre de l'application de l'accord forfait jour avec l'application des règles de repos compensateurs liés à l'activité de fortes amplitudes d'une façon répétée, la mise en place de Codir élargis incluant les RCA, la délégation des pouvoirs du RC à un RCA lors de ses congés de façon officielle avec communication... Ou encore des préconisations de formation à généraliser comme « la gestion des conflits ». Ce travail, dont une partie s'avère aujourd'hui obsolète, mérite d'être repris et mis à jour compte tenu des nouvelles orientations de l'entreprise. Ce que nous ferons avec la direction de l'info à la rentrée.

2. Généraliser dans le réseau l'organisation d'une ou des réunions de rédaction pour repenser le modèle de coopération entre encadrement éditorial et journalistes : répartition des tâches de calage et de préparation de reportages, déroulement des conférences de rédaction...

Réponse : L'organisation des rédactions est une prérogative de l'encadrement. C'est à lui que revient le choix des réunions et des sujets à initiés. Les sujets listés dans la résolution font fréquemment l'objet d'échanges.

3. Pour améliorer le recrutement et la formation des RCA et RC, opérer une remontée des retours et des besoins des rédactions à travers l'organisation d'espace de discussion en local avec les journalistes sur les profils attendus.

Réponse : Le recrutement et la formation de l'encadrement s'appuient déjà sur les besoins identifiés par le directeur régional et le responsable ressources humaines de chaque rédaction. Il n'est pas prévu d'organiser des espaces de discussion sur ces thématiques.

4. Former les salariés au management dès leur entrée dans le vivier de l'encadrement

Réponse : La volonté de former au plus près de l'inscription dans le vivier est partagée et mise en œuvre dès que possible.

Néanmoins l'ouverture de sessions de formation et les dates proposées ne le permettent pas toujours.